



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	43
Votants par procuration	12
Absents	26
Total des votes	49

3.1

L'an deux mille vingt cinq, le dix mars à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 04 mars 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ELUS PRESENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M BARRE, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, Mme MONLON, Mme CABOT, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, Mme BOQUET, M. DOUYERE, M. COUREL, M. VETEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEEN, M. CHARPENTIER, M. LEMBOUCHER, Mme DUHAMEL, M. DUCLOS, Mme GLEMOT, M. FOUCCOURT

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

MME ROULAND A M. BISSON, M. DUMESNIL A M. LEMBOUCHER, M. TIHY A MME DUHAMEL, M. BEAUDOUIN A MME LOUVEL, MME DUVAL A MME ROSA, M. BURET A M.TIMON, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, MME QUESNEY A MME MONLON, M. ANFRAY A MME MOUCHEL, M. MORDANT A M. DUCLOS E. , M. SENINCK A MME GLEMOT, M. PLATEL A M. CHARPENTIER, M. BLAS A MME BOURNISIEEN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. TIMON

N°DEL_0014_2025 Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section XH n°180 appartenant à la commune de Pont-Audemer afin de permettre l'aménagement du parking de l'hôpital

Dans la continuité de la construction du nouvel hôpital sur la commune de Pont-Audemer et dans la mesure où le nouveau bâtiment sera édifié sur le parking existant actuellement, il y a lieu d'aménager un parking dédié au centre hospitalier qui sera principalement destiné à accueillir le stationnement des visiteurs et usagers de l'hôpital.

Le terrain identifié comme idéalement placé et en adéquation avec les contraintes techniques pour ce parking est la parcelle cadastrée section XH n°180 d'une surface de 2.327 m², située route de Lisieux.

Cette parcelle appartient actuellement à la Commune de Pont-Audemer.

Afin de permettre les travaux de création et d'aménagement du parking par la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, il y a lieu de procéder à l'acquisition de la parcelle précitée.

La création de ce parking permettra de faciliter l'accessibilité aux locaux hospitaliers et représente un intérêt général pour la collectivité.

Par ailleurs, et compte-tenu du projet énoncé ci-dessus et de l'intérêt général de celui-ci, il est proposé

d'effectuer cette acquisition à l'euro symbolique, ce prix s'entendant « hors taxe » et auquel, le cas échéant, s'y ajoutera la TVA.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté rendu par la Cour d'Appel de Lyon le 9 juillet 2019 n°17LY00882 ;

VU l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'article 1591 du code civil ;

CONSIDÉRANT le projet d'intérêt général que représente l'aménagement du parking du nouvel hôpital et la nécessité pour ce faire d'acquérir de la Commune de Pont-Audemer à l'euro symbolique, la parcelle de terrain cadastrée section XH n° 180 d'une surface de 2.327 m².

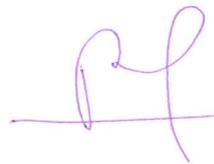
*Le Conseil Communautaire décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **D'AUTORISER** l'acquisition de la parcelle cadastrée section XH n°180 appartenant de la Commune de Pont-Audemer,
- **DE FIXER**, compte-tenu de l'intérêt général du projet, le prix d'acquisition à l'euro symbolique ce prix s'entendant « hors taxe » et auquel, le cas échéant, s'y ajoutera la TVA.
- **D'AUTORISER** le Président, ou son Vice-Président, à signer tout document relatif à ce dossier compris l'acte d'acquisition.
- **D'INSCRIRE** à son budget les prévisions de dépenses correspondantes à cette acquisition.

Pont-Audemer, le 10 mars 2025

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL